

A Hair & Vous

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00 €
Siège social : 50 rue du faubourg Saint-Antoine
51000 Chalons-En-Champagne
530 531 169 RCS Chalons-En-Champagne

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE

EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2025

Audrey Santerre, titulaire de la totalité des 3.000 parts sociales et droits de vote composant le capital de la Société (l'« **Associé Unique** »),

a pris les décisions ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant :

1. transfert du siège social de la Société ;
2. modification corrélative des statuts ; et
3. pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Transfert du siège social de la Société)

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du :

50 rue du faubourg Saint-Antoine 51000 Chalons-En-Champagne

au :

53 rue du faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-En-Champagne

avec effet au 13 novembre 2025.

DEUXIEME DECISION

(Modification corrélative des statuts)

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'Associé Unique modifie les statuts comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 53 rue du faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-En-Champagne. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à LVPRO, 15 rue de Milan – 75009 Paris, porteur d'un original, d'une copie ou d'extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Signature

Associé Unique
Audrey SANTERRE

